

Les objectifs du projet communal

Axe 2 : Maîtriser le développement urbain de la commune

2.1. En autorisant la densification, tout en empêchant des phénomènes anarchiques et non maîtrisés

- → Développer le territoire communal de manière rationnelle, modérée et équilibrée
- → Permettre, tout en le contrôlant, le processus de densification au sein de l'enveloppe urbaine
- → Définir des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace
- → Inciter à la réhabilitation du bâti existant, notamment avec la rénovation des logements anciens et/ou vacants, afin d'accroître le parc de logements sans pour autant faire de l'étalement urbain

2.2. En permettant l'accueil de nouvelles activités économiques

- → Conforter les emplois et valoriser les espaces économiques
 Il s'agit de poursuivre la requalification économique et la valorisation de la
 ZAE existante, dans la continuité de ce qui a déjà été engagé (secteur de
 « renouvellement urbain »), afin de dynamiser l'activité et les services et
 d'apporter de nouveaux emplois dans les espaces économiques facilement
 accessibles depuis la RD191
- → Poursuivre le développement de réseaux numériques et de technologies émergentes sur le territoire





2.3. En poursuivant l'adéquation des services collectifs avec les besoins de la population

- → Développer les équipements et services, en fonction des besoins

 La commune dispose d'une offre d'équipements adaptée à sa strate démographique et aux besoins des derniers arrivants.

 Afin d'anticiper d'éventuels besoins dans les années à venir, la commune a étudié et prévu des possibilités d'aménagement :
 - à proximité de l'école et de la ferme dans le centre village,
 - rue de la Salle et extension de la zone actuelle du city stade.

Par ailleurs, il s'agit de valoriser des espaces de détente, de promenade...



→ Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration des conditions de circulations pour la traversée du territoire communal

